



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 15

Hebdos régionaux du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine + liste télécopieur

PROJET DE PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 20 ENTRE CACOUNA ET TROIS-PISTOLES

VENEZ DONNER VOTRE OPINION LE 10 JUIN 2002

Québec, le 16 mai 2002 - La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par M^{me} Louise Boucher, tiendra la deuxième partie de l'audience publique sur le projet du ministère des Transports du Québec de prolonger l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles, le 10 juin 2002, à 19 h 30, au Centre culturel de Trois-Pistoles.

Cette deuxième partie sera consacrée exclusivement à l'opinion du public et à l'audition des mémoires des citoyens et des groupes intéressés à donner leur avis à la commission.

La participation du public est essentielle

La participation du public est essentielle pour la commission. Cela permet d'entendre les arguments et les opinions du milieu avant la rédaction du rapport qui sera remis au ministre d'État aux Affaires municipales, à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau au plus tard le 6 septembre 2002.

Les modalités de présentation et de transmission des mémoires

Afin d'assurer une bonne planification du déroulement de la séance publique, toute personne, groupe ou municipalité qui désire faire connaître son point de vue, soit par la présentation d'un mémoire ou par une intervention verbale, est invité à **s'inscrire préalablement**, en communiquant avec la coordonnatrice du secrétariat de la commission, M^{me} Renée Poliquin, en composant le (418) 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732.

Afin que la commission puisse en prendre connaissance avant la séance publique, le mémoire qui sera présenté devra être transmis au BAPE, bien identifié au projet, **au plus tard le 6 juin 2002**, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec, G1R 6A6, à l'attention de M^{me} Renée Poliquin.

Les personnes désirant transmettre leur mémoire par courrier électronique doivent l'adresser à autoroute20@bape.gouv.qc.ca et une copie originale devra suivre par la poste. Ces mémoires seront diffusés dans le site Internet de la commission à l'adresse [www.bape.gouv.qc.ca/autoroute 20](http://www.bape.gouv.qc.ca/autoroute_20), dès qu'ils seront rendus publics par cette dernière.

Documentation disponible

Tous les documents relatifs à ce projet sont disponibles pour consultation aux endroits suivants :

- Hôtel de ville de Trois-Pistoles, 5, rue Notre-Dame Est ;
- Bibliothèque municipale de Trois-Pistoles, 145, rue de l'Aréna ;
- Municipalité de Cacouna, 415, rue Saint-Georges ;
- Bibliothèque municipale de Cacouna, 420, rue du Couvent ;
- Municipalité de l'Isle-Verte, 141, rue Saint-Jean-Baptiste ;
- Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, 1255, rue Saint-Denis ;
- Bureau du BAPE, 575, rue Saint-Amable, 2^e étage, Québec.

Les citoyens peuvent également consulter les transcriptions des séances de la première partie de l'audience publique ainsi que les documents qui ont été déposés en version électronique dans le site Internet de la commission.

Quelques conseils pour préparer un mémoire

Un mémoire est un outil de communication servant à exposer une opinion sur un sujet qui vous préoccupe. Il permet également de développer et de préciser les arguments qui soutiennent votre position.

Le contenu d'un mémoire comprend généralement : une courte présentation de l'auteur du mémoire ou de l'organisme qu'il représente, une brève explication de son intérêt par rapport au milieu touché, son opinion sur l'ensemble du projet, ses préoccupations suscitées par le projet et enfin, toutes les suggestions, les commentaires et les recommandations susceptibles d'éclairer la commission.

Une présentation verbale peut être développée de la même façon. Toute personne est libre de choisir la présentation qu'elle juge appropriée. Vous trouverez l'information à ce sujet ainsi que sur la procédure d'envoi de la version électronique des mémoires à la rubrique « Documents déposés » du site Internet de la commission.

SOURCE : Marielle Jean, conseillère en communication
(418) 643-7447 ou, sans frais, 1 800 463-4732
autoroute20@bape.gouv.qc.ca